

MAP ANNECY
2 RUE PAUL GUITON
74000 ANNECY

MAP SEYNOD
37 AVENUE DE CHAMP FLEURI
74600 SEYNOD

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.


Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Délegation à la Sécurité et à la Circulation Routières

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : _____ SÉRIE

EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____

L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M.⁽¹⁾ _____ Prénom : _____

(1) (rayer les mentions inutiles : nom de naissance ou/ou du nom d'usage s'il y a lieu)

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : _____ à : _____

N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen <small>(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)</small>	Codes spécifiques :	Signature :
<p style="font-size: 1.2em; font-weight: bold; color: green;">FAVORABLE</p> <p style="font-size: 1.2em; font-weight: bold; color: red;">INSUFFISANT</p> <p>Examen non mené à son terme <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Ar</p> <p><input type="checkbox"/> 106 jusqu'au : _____</p> <p>Vaut titre de conduite à compter du : _____</p> <p>Visite médicale valide jusqu'au : _____</p> <p>Autres codes : _____</p>	<p>_____</p>

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	ions	itions	me
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

AUX CATEGORIE « A1 ETA2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie			+1					
			Total général					

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de **8 heures au moins** assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors de la dernière séquence de la formation** (Séquence 5).

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- **Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.**
- **Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.**
- **Vous devez être en possession des équipements réglementaires.**

La formation pratique est constituée de trois phases :

- **Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.**

Durée : 30 minutes

- **Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation.** Durée minimale : 1 heure

- **Séquence 3. Code de la route.** Durée : 30 minutes

- **Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.**

Durée minimale : 3 heures

- **Séquence 5. Sensibilisation aux risques.** Durée minimale : 1 heure

Avec le permis AM option cyclo. On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

Cours théoriques et pratiques



Cours théorique CODE internet

Cours théorique avec enseignant THEME SECURITE ROUTIERE

Cours théorique et pratique formation B AAC

Organisation du permis AM

Organisation de la formation 125 (A1L5E)

Organisation formation A2 vers A

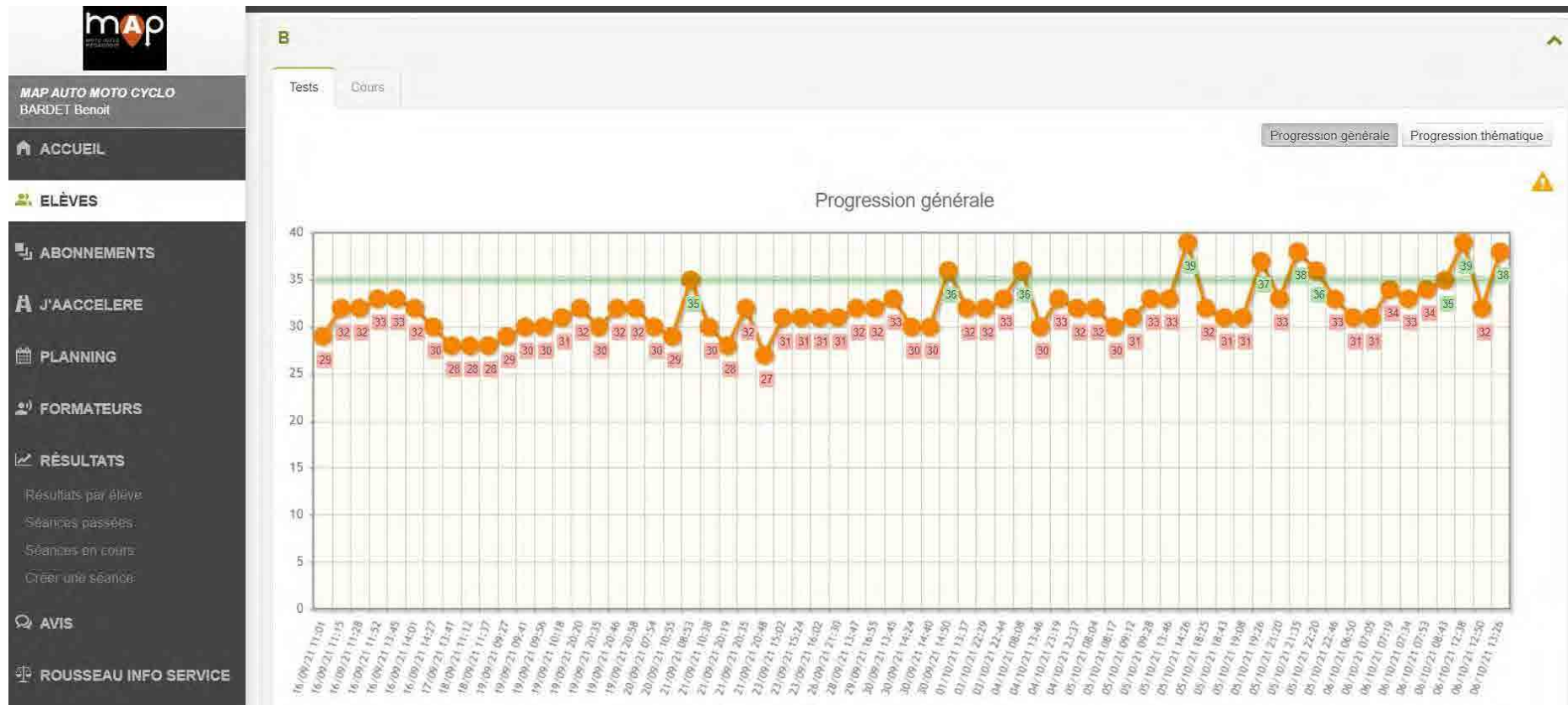
Organisation formations permis A1 – A2 - ETM

Cours théorique : CODE internet

- Accès code internet dès inscription et transmission d'un livre de code
- Remise d'un identifiant et création du mot de passe par le client. Explications complètes de l'application pour l'apprentissage du code dans les meilleures conditions. (Informations sur l'ordre des priorités des thèmes, poursuivre sur les séries et finaliser par des examens blancs). Envoi de la procédure d'utilisation de l'application par mail et est également disponible sur notre site internet.
- Suivi des résultats et possibilité de contacter un enseignant par mail pour toutes questions liées à la base de données (l'alerte d'une demande d'information est directement redirigée sur notre boîte mail pour une réponse rapide et efficace).

- Le bilan est accessible par l'élève sur son application et par simple demande à l'agence.

EXEMPLE DE SUIVI



Cours théorique avec enseignant THEME SECURITE ROUTIERE

FORMER ET SENSIBILISER À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Des cours en salle sont mis à disposition des clients (séance de 2 heures), prévus le mercredi soit de 13 h à 15 h ou de 17 h à 19 h), animés par des enseignants de la conduite.
- Ces cours ont pour objet de travailler sur les questions des clients et de mettre en place les thèmes de sécurité routière, soit la vitesse, l'alcool et stupéfiants, le téléphone, la fatigue, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs, etc...)
- Nous utilisons un **lien de l'INSERR** plus pédagogique ainsi qu'une box fournie par notre prestataire et utilisable pour toute autre formation théorique.

Cours théorique et pratique formation AAC

- Les rendez-vous théoriques sont programmés généralement le samedi en fonction de la disponibilité des clients en collectif et répondent à certains critères automatiques mis en place dans l'entreprise et sont réalisés au sein de l'établissement par un enseignant de la conduite.
 - Nous utilisons une box fournie par notre prestataire plus pédagogique et utilisable pour toute autre formation théorique.
- Le RVP1 est réalisé 4 mois après le rendez-vous préalable en fonction des disponibilités des clients.
- Le RVP2 est réalisé deux mois avant la date d'examen estimé en fonction des critères réglementaires, soit un an de conduite minimum obligatoire et à partir de l'âge de 17 ans.



C1

Maîtriser

la manipulation des véhicules
dans un trafic dense et/ou

- 1. Connaître les principales règles de conduite en circulation et les effets des infractions relatives à la circulation et à la sécurité.
- 2. Être en mesure de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic dense et/ou en trafic à sens unique.
- 3. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation.
- 4. S'adapter au trafic.
- 5. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 6. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 7. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 8. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 9. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 10. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.

C2

Appréhender

la conduite et la circulation dans des conditions normales

- 1. Reconnaître les applications des notions théoriques en trafic complexe.
- 2. Reconnaître les situations de circulation et les effets des infractions relatives à la circulation et à la sécurité.
- 3. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 4. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 5. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 6. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 7. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 8. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 9. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 10. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.

C4

Profiter

des avantages économiques
de la conduite

- 1. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 2. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 3. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 4. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 5. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 6. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 7. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 8. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 9. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 10. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.

C3

Circuler

de manière adéquate dans des conditions normales

- 1. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 2. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 3. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 4. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 5. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 6. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 7. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 8. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 9. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.
- 10. Être capable de gérer de manière adéquate les situations de circulation en trafic à sens unique.

BILAN

Nom :
 Prénom :
 Permis : A A1 B E(B) Nom Formateur :

Date :



Véhicule	Bon	Moyen	Faible	Insuffisant
Installation au poste de conduite				
Démarrer				
S'arrêter				
Utilisation des commandes				

Comportement en circulation

Respect des usagers				
Respect du code de la route				
Choisir sa voie de circulation				
Franchir les intersections				
Feux				
Stop				
Cédez le passage				
Priorité à droite				
Rond-point				
Changer de direction				
Contrôler les rétroviseurs				

Suivre un itinéraire				
----------------------	--	--	--	--

Anticipation

Distance de sécurité				
Adapter son allure				
Adapter sa conduite				

Préparation actions mécaniques				
Pertinence de l'observation				
Trajectoire				
Placement				

Maîtrise technique

Régime moteur				
Accélération				
Freinage				
Choix des rapports				

Commentaire

LE COUT Des COURS DE PERFECTIONNEMENT POST PERMIS / 65€ TTC/H

L'élève devra respecter les règles du code de la route, la signalisation verticale et horizontale et les vitesses jeune conducteur. Il ne doit pas surprendre ni être surpris, ne pas gêner, faire preuve d'initiative, de dynamisme et s'adapter aux situations en assurance sa sécurité, celle de ses passagers et des autres usagers notamment les plus vulnérables. Dans le cas d'une incompréhension dans la direction l'élève demande de répéter

Organisation PERMIS AM

En début de formation, l'enseignant diplômé s'assure que l'élève est bien en possession de son livret numérique transmis lors de son inscription pour remplir le « questionnaire préalable à la formation ».

L'enseignant vérifie si l'équipement de chaque élève est complet et homologué (casque, gants, veste, pantalon et chaussures fermées et montantes). (L'élève et ses représentants légaux sont informés de cette conformité lors de l'inscription)

Cette formation est d'une **durée de 8 heures** organisée **sur 2 jours** en groupe de 3 élèves maximum et répartie en 5 séquences :

Séquence 1 : échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 min) en présentiel dans salle auto-école

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation (1 h minimum) sur piste privée ou parking de proximité

Séquence 3 : Apports théoriques en lien avec le code de la route (30 mn) en présentiel dans salle auto-école

Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 h minimum)

Séquence 5 : Sensibilisation aux risques (1 h) avec la **présence obligatoire des parents ou du représentant légal**. (Présentiel en salle auto-école).

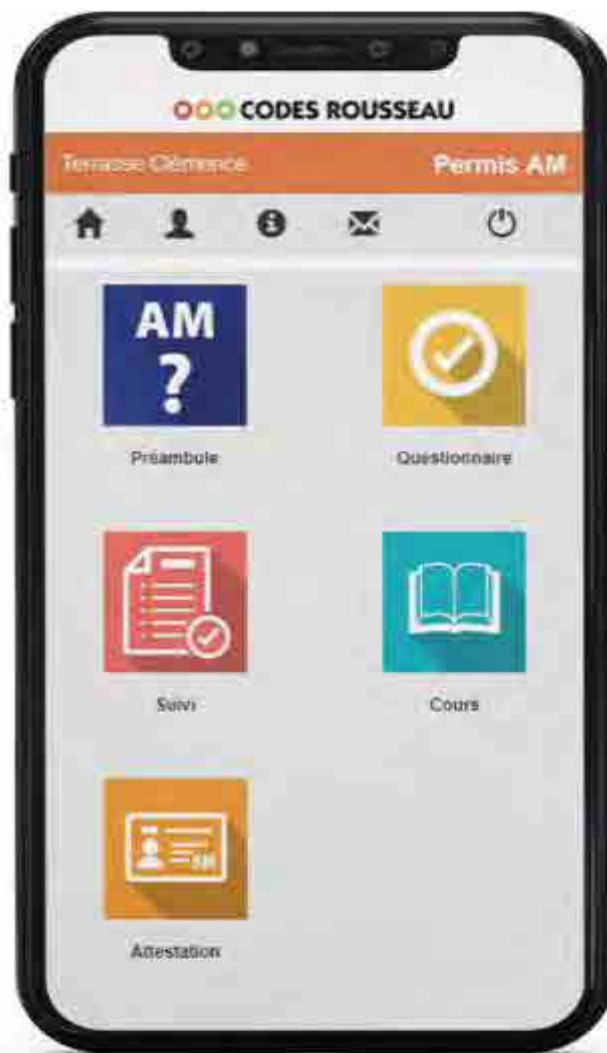
Cette formation s'effectue le **mercredi après-midi de 14 h à 18 h** et le **samedi après-midi de 13 h à 17 h en salle à l'auto-école**. (de 16 h à 17 h la présence des parents ou du représentant légal est obligatoire) Les horaires et jours sont susceptibles d'être modifiés suivant le planning des congés scolaires.

Formation sur **SCOOTER PINK électrique** ; nous disposons d'une piste privée avec transport des véhicules en remorque pour plus de sécurité.

A l'issue de la formation, nous remettons une **attestation provisoire (valable 4 mois) permettant de conduire UNIQUEMENT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL** dans l'attente de la réception du permis définitif.

Nous nous chargeons de la demande de délivrance du permis auprès de l'administration (ANTS) dès lors que les documents conformes d'inscription nous serons parvenus.

LIVRET AM NUMERIQUE



Organisation FORMATION A1 – L5E (125) 7 heures

Cette formation s'adresse aux personnes souhaitant conduire une MOTOCYCLETTTE LEGERE de 50 à 125 cm³ ou un SCOOTER 3 ROUES uniquement sur le TERRITOIRE NATIONAL.

Elle est réalisée sur 1 journée de 7 h, organisée en groupe de 3 élèves maximum sur SCOOTER MP3 ou MOTO 125 cm³.

Pour suivre la formation l'élève doit être titulaire du permis B depuis au moins 2 ans.

Toutefois elle peut être réalisée un mois avant la date du 2^{ème} anniversaire du permis B.

L'enseignant vérifie si l'équipement de chaque élève est complet et homologué (casque, gants, veste, pantalon et chaussures fermées et montantes). (Les élèves sont informés de cette conformité lors de l'inscription)

Elle est **dispensée par un formateur diplômé**, et comprend **3 modules** :

. **Théorique** 2 heures (présentiel en salle d'auto-école) (analyse des accidents, sensibilisation à la conduite en condition climatique particulière, information sur les équipements). Cette approche permet d'acquérir des connaissances avant de commencer la pratique.

. **Pratique hors circulation** 2 heures (sur piste privée ou parking de proximité) (permet de se familiariser aux scooters ou motos mais d'apprendre également les vérifications techniques indispensables)

. **Pratique en circulation** 3 heures (l'objectif est de permettre à l'élève de se mettre en condition réelle d'utilisation du scooter avec les adaptations de la vitesse et les négociations de virage que cela implique)

Nous disposons d'une PISTE PRIVEE.

A l'issue de cette formation, **une attestation sous forme de carte est délivrée** qui vient **en complément du permis de conduire**. Il n'y a pas de démarche à faire auprès de la Préfecture.

Pour la réalisation de cette carte, l'élève fourni les **copies recto verso de votre carte d'identité, permis de conduire, et une photo d'identité récente.**

--

L'élève est exempté de suivre la formation si ce dernier est dans l'une des situations suivantes

- . Obtention du permis B (avec équivalence A1) avant le 1^{er} mars 1980
- . L'élève conduisait et était assuré avant le 01/01/2011 pour une moto légère ou un scooter à 3 roues (NB : au cours des 5 années avant 2011)

EXEMPLE CARTE 125 VIERGE

**ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION À LA CONDUITE
DES MOTOCYCLETTES LÉGÈRES ET DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5e**

PHOTO

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : _____
à : _____
Date d'obtention de la catégorie B
du permis : _____
N° du permis de conduire : _____

Signature du titulaire

Réf. 20204001

Avertissement : l'attestation est valable sur le seul territoire national et doit être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité compétente en complément du permis de conduire en cours de validité.

Nom de l'organisme de formation : _____
N° d'agrément : _____
N° SIREN ou SIRET : _____
Adresse : _____
Tél. et e-mail : _____
Attestation délivrée le : . . . / . . . /
Signature du titulaire de l'agrément et cachet
de l'organisme ayant dispensé la formation.

Organisation FORMATION A2 VERS A) 7 heures

Cette formation est **obligatoire pour passer en catégorie A** (Moto, scooter, tricycle sans puissance maximale imposée) et concerne les personnes **titulaires du permis A2 depuis 2 ans**.

Toutefois elle **peut être réalisée 3 mois avant la date anniversaire** mais la demande de titre s'effectuera à la date anniversaire.

Cette formation s'effectue **sur 1 journée d'une durée de 7 heures**, le but est de s'adapter à un nouveau véhicule et d'amener l'élève à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 KW.

Maximum : 3 élèves (chacun disposera d'une moto, d'un dispositif d'oreillette afin d'être en contact radio permanent avec l'enseignant qui sera le plus souvent en moto).

La formation pratique se réalise sur motos débridées MT07 ; une partie théorique est également prévue afin de sensibiliser aux risques routiers et de résoudre certaines problématiques.

L'enseignant vérifie si l'équipement de chaque élève est complet et homologué (casque, gants, veste, pantalon et chaussures fermées et montantes). (Les élèves sont informés de cette conformité lors de l'inscription)

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont attribuées à un enseignement théorique (en salle auto-école) traitant de l'analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes, des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route (pluie, nuit, visibilité auprès des autres usagers, l'équipement le plus protecteur, connaître les manques d'adhérence tels que les gravillons, ralentisseurs, peinture au sol, vitesse...) Les élèves sont amenés à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite pour analyse.

2 heures de pratique hors circulation (plateau). Ces 2 heures sont consacrées à la prise en main de la moto et les vérifications indispensables tels que niveau huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage, etc... L'élève apprend donc à démarrer en toute sécurité, monter et à descendre les vitesses, à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement, à s'arrêter.

3 heures de pratique en circulation. L'enseignant s'assure qu'en fin de formation que l'élève est capable d'adapter sa vitesse aux circonstances de circulation, se place correctement sur la chaussée en prenant en compte les angles morts des véhicules lourds, de franchir des intersections, de changer de direction et de dépasser en toute sécurité (phénomène d'aspiration) et de savoir négocier un virage en toute sécurité.

A l'issue de cette formation, nous éditons une attestation signée par l'élève pour procéder ensuite à la demande de titre.

Nous nous chargeons de la demande de délivrance du permis auprès de l'administration (ANTS) dès lors que les documents conformes d'inscription nous seront parvenus.

MODELE ATTESTATION A2 VERS A



**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE
POUR L'OBTENTION DE LA CATÉGORIE A DU PERMIS DE
CONDUIRE
PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE A2
DEPUIS AU MOINS DEUX ANS**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 susvisé.

Nom de l'organisme : SAS MAP AUTO MOTO CYCLO ECOLE
N° d'agrément : E1807400080
No SIREN ou SIRET : 80129240000026
Adresse : SAS MAP AUTO MOTO CYCLO ECOLE
GUITON 74000 ANNECY

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :
10/10/2018, ANNECY HAUTE SAVOIE

ATTESTE QUE :

Né(e) le :
Adresse :

Date d'obtention du permis A2 :
N° du permis de conduire :

A suivi les sept heures de formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A
par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

Date de délivrance de l'attestation :

Signature du bénéficiaire de la formation

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation
et signature du titulaire de l'agrément

AVERTISSEMENT : Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

SAS MAP AUTO MOTO CYCLO ECOLE

Organisation PERMIS A1

Le permis A1 (permis 125 cm³) permet de conduire une moto légère ou un 3 roues à moteur d'une puissance de 15 kW maximum.

L'inscription peut se faire à partir de 16 ans

L'ASSR1 ou ASSR2 est obligatoire pour l'inscription.

« Passage de l'examen du code avant l'évaluation. (ETM) » (voir annexe)

(Tarif de l'épreuve ETM : 30 € dans tous les centres d'examen de France)

De l'évaluation à la fin de la formation : l'enseignant dispose d'une tablette pour saisir toutes les informations du suivi de la formation de l'élève grâce à nos logiciels de gestion (easypratique, easysystème, elgeaweb)

La formation pratique débute par :

L'enseignant vérifie si l'équipement de chaque élève est complet et homologué (casque, gants, veste, pantalon et chaussures fermées et montantes). (Les élèves sont informés de cette conformité lors de l'inscription)

Transmission des parcours pour examen plateau

1 heure d'évaluation et 1 heure de cours en individuel pour déterminer le niveau de l'élève ainsi que le nombre d'heures prévisionnelles. (Démarrage/arrêt, utilisation de la boîte à vitesse, équilibre, placement du regard)

Une deuxième séance individuelle peut être **proposée si l'élève n'a pas le niveau requis** pour partir en groupe d'élèves.

20 heures de cours minimum Plateau sur piste privée en groupe de 3 élèves maximum, encadrées par des enseignants de la conduite diplômés.

Chaque élève disposera d'une moto pendant le cours et des conseils personnalisés.

Dès le niveau requis :

Nous organisons un **échauffement le jour même avant chaque examen.**

Présentation à l'examen du plateau (elle permet de vérifier la maîtrise et connaissance suffisantes de la moto pour rouler en sécurité) – A partir de la réussite, vous conservez le bénéfice de cette épreuve pour 5 épreuves en circulation pendant 3 ans sous réserve de la validité du code

Planification des cours de circulations en groupe de 3 élèves maximum

Présentation à l'examen de la circulation (elle permet de vérifier que vous respectez le code de la route, que vous pouvez circuler en sécurité pour vous et les autres usagers des voies publiques, que vous maîtrisez les commandes et la manipulation du véhicule, et que vous êtes suffisamment autonome dans la réalisation du trajet)

A réception de votre Certificat d'Examen du Permis de Conduite (CEPC) sur le site de la Sécurité routière (48 heures après examen), vous pourrez conduire mais attention ce document n'est valable que 4 mois ET UNIQUEMENT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Nous nous chargeons de la demande de délivrance du permis auprès de l'administration (ANTS) dès lors que les documents conformes d'inscription nous seront parvenus.

Organisation PERMIS A2

Le permis A2 permet de conduire :

- . **Une moto** (avec ou sans side-car) **maximum 35 kW (47,5 ch)**
- . **Un 3 roues d'une puissance maximum de 15 kW**

L'inscription peut se faire **à partir de 18 ans**

L'ASSR1 ou ASSR2 est obligatoire pour l'inscription.

« Passage de l'examen du code moto ETM »

(Tarif de l'épreuve ETM : 30 € dans tous les centres d'examens de France)

(Le code moto est valable 5 ans à compter du dernier permis moto)

Suivant la loi :

- . **20 heures de conduite minimum obligatoires**
- . **15 heures de conduite minimum obligatoires pour une personne titulaire du permis A1 (uniquement si A1 obtenu depuis moins de 5 ans par examens)**

Les cours de moto se réalisent en blocs de 2 heures à la suite, sur PISTE PRIVEE (à 10 mn), sur des MT07.

De l'évaluation à la fin de la formation : l'enseignant dispose d'une tablette pour saisir toutes les informations du suivi de la formation de l'élève grâce à nos logiciels de gestion (easypratique, easysystème, elgeaweb)

La formation pratique débute par :

1 heure d'évaluation et 1 heure en individuel pour déterminer le niveau de l'élève ainsi que le nombre d'heures prévisionnelles.
(Démarrage/arrêt, utilisation de la boîte à vitesse, équilibre, placement du regard)

Une deuxième séance individuelle peut être **proposée si l'élève n'a pas le niveau requis** pour partir en groupe d'élèves.

Transmission des parcours pour examen plateau

20 heures de cours minimum Plateau sur piste privée en groupe de 3 élèves maximum, encadrées par des enseignants de la conduite diplômés.

Chaque élève disposera d'une moto pendant le cours et des conseils personnalisés.

Dès le niveau requis :

Nous organisons un **échauffement le jour même avant chaque examen.**

Présentation à l'examen du plateau (elle permet de vérifier que vous avez une maîtrise et connaissance suffisantes de votre moto pour rouler en sécurité) – A partir de la réussite, vous conservez le bénéfice de cette épreuve pour 5 épreuves en circulation pendant 3 ans sous réserve de la validité du code.

Planification des cours de circulations en groupe de 3 élèves maximum

Présentation à l'examen de la circulation (elle permet de vérifier que vous respectez le code de la route, que vous pouvez circuler en sécurité pour vous et les autres usagers des voies publiques, que vous maîtrisez les commandes et la manipulation du véhicule, et que vous êtes suffisamment autonome dans la réalisation du trajet)

--

A réception de votre Certificat d'Examen du Permis de Conduite (CEPC) sur le site de la Sécurité routière (48 heures après examen), vous pourrez conduire mais attention ce document n'est valable que 4 mois ET UNIQUEMENT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL.

Nous nous chargeons de la demande de délivrance du permis auprès de l'administration (ANTS) dès lors que les documents conformes d'inscription nous seront parvenus.



C1

Maîtriser

le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- a. Connaître et adapter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- b. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- c. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- d. Adapter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité.
- e. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- f. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- g. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- h. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- i. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- j. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (soit transmission automatique).
- k. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- l. Réaliser un freinage d'urgence.

C2

Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Connaître et respecter les règles de circulation.
- b. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- c. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- d. Adapter l'allure aux situations.
- e. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- f. Tourner à droite et à gauche.
- g. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- h. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

C4

Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économe.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b. Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.
- c. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclistes et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.
- e. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- f. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
- g. Pratiquer l'éco-conduite.

C3

Circuler

avec les différents usagers et adapter la conduite aux conditions changeantes.

- a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Négocier les virages de la façon la plus sécuritaire.
- d. Communiquer avec les autres usagers.
- e. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- f. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- g. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- h. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
- i. Connaître les règles relatives à la circulation inter-filet. Savoir les pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- j. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- k. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

EQUIPEMENTS MINIMUM POUR LA FORMATION

DEUX-ROUES MOTORISÉES - COMMENT TROUVER LE BON ÉQUIPEMENT HOMOLOGUÉ



Le port du casque est obligatoire (100%).

- choisir une bonne qualité d'équipement homologué pour une meilleure sécurité, de jour et de nuit, par un autre usager.
- être de préférence d'une couleur claire.
- choisir le front du casque bien aéré.
- de préférence le port de lunettes ou de lunettes correctives homologuées.
- être correctement attaché.
- être maintenu après le choc éventuel.

Prévoir le casque toujours attaché + réglé.

Pour les personnes malvoyantes, le casque doit être équipé d'un éclairage lumineux de jour, de nuit et de la visibilité améliorée.

Enfin, il est très important de vérifier que le casque est homologué par le fabricant et qu'il est conforme aux normes CE. En France, les normes CE sont homologuées par le fabricant et le fabricant doit être inscrit au registre des fabricants de casques homologués.

NORMES

Les casques doivent être approuvés par l'organisme CE et être conformes aux normes CE.



Les normes CE sont les suivantes :

- des normes CE : norme Protection CE, CE-4 de la norme CE.
- des normes CE : norme Protection CE, CE-4 de la norme CE.
- des normes CE : norme Protection CE, CE-4 de la norme CE.
- des normes CE : norme Protection CE, CE-4 de la norme CE.

RISQUES

Les personnes malvoyantes ont une vision réduite et doivent donc être équipés de casques homologués.

Le casque, vous protège des :

- blessures de la tête.
- blessures oculaires.
- blessures.
- blessures de la colonne vertébrale.
- blessures de la colonne vertébrale.



Les gants doivent :

- couvrir intégralement les mains et les poignets, sans laisser le support de conductivité.
- être réalisés sur un matériau autre que le cuir et posséder une partie de serrage permettant une parfaite adhérence au support de protection.
- être adaptés à la taille des mains.
- être adaptés au cas d'urgence.

Les gants doivent être en cuir ou en matériau synthétique et être adaptés à la taille des mains.

Les gants doivent être en cuir ou en matériau synthétique et être adaptés à la taille des mains.

Les gants doivent être en cuir ou en matériau synthétique et être adaptés à la taille des mains.

NORMES

Les gants doivent être approuvés par l'organisme CE et être conformes aux normes CE.



Les normes CE sont les suivantes :

- des normes CE : norme Protection CE, CE-4 de la norme CE.
- des normes CE : norme Protection CE, CE-4 de la norme CE.
- des normes CE : norme Protection CE, CE-4 de la norme CE.
- des normes CE : norme Protection CE, CE-4 de la norme CE.

RISQUES

En situation de choc, les personnes malvoyantes ont une vision réduite et doivent donc être équipés de gants homologués.

Les gants doivent vous protéger des :

- blessures.
- blessures.
- blessures.
- blessures.
- blessures.



Les bottes doivent :

- protéger le pied, le couvrir et le pied de la chaussure.
- être adaptées pour protéger au mieux contre les chocs et les blessures de la colonne vertébrale.
- être adaptées pour protéger au mieux contre les chocs et les blessures de la colonne vertébrale.
- être adaptées pour protéger au mieux contre les chocs et les blessures de la colonne vertébrale.

Les bottes doivent être en cuir ou en matériau synthétique et être adaptées à la taille des pieds.

Les bottes doivent être en cuir ou en matériau synthétique et être adaptées à la taille des pieds.

NORMES

Les bottes doivent être approuvées par l'organisme CE et être conformes aux normes CE.



Les normes CE sont les suivantes :

- des normes CE : norme Protection CE, CE-4 de la norme CE.
- des normes CE : norme Protection CE, CE-4 de la norme CE.
- des normes CE : norme Protection CE, CE-4 de la norme CE.
- des normes CE : norme Protection CE, CE-4 de la norme CE.

RISQUES

Les personnes malvoyantes ont une vision réduite et doivent donc être équipés de bottes homologuées.

Les bottes doivent vous protéger des :

- blessures.
- blessures.
- blessures.
- blessures.
- blessures.

EXAMEN ETM POUR A1 ET A2

Dès l'inscription de l'élève, un identifiant Pass Rousseau est transmis par mail pour un accès en ligne (internet) en illimité pour des tests regroupant 102 séries d'entraînement (compatible pc, tablette, téléphone).

Un livre de code ETM est délivré en agence pour l'apprentissage.

Un formateur moto a la visibilité des résultats de l'élève et reste disponible par mail pour répondre aux questions si besoin.

Cette épreuve comporte 40 questions (le candidat doit apporter au moins 35 réponses correctes sur 40)

L'ETM est valable 5 ans dans la limite de cinq passages de l'examen pratique. Il concerne tous les candidats inscrits au permis de catégorie A1 et A2 et se tient dans l'un des centres d'examen des organismes agréés.

Le manuel de l'application l'ETM est disponible sur simple demande à l'agence et sur notre site MAP AUTO ECOLE.

L'auto-école se charge de l'inscription auprès d'ANTS si l'élève n'a pas été inscrit au préalable en ayant pris soin de vérifier l'ensemble des documents administratifs.



Tests
23/102



Épreuves plateau



Vérifications

Deux-roues



Tests



INFORMATIONS TRANSMISE SUR LES APPLICATIONS CLIENTS MAP FORMATION B AAC CS



Préambule

Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

Quelle est l'utilité de votre livret ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée
- les trente-deux objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage.

Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ».

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

Quel programme de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Comment sont évalués vos progrès ?

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision
- réaliser une manœuvre en marche arrière

- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

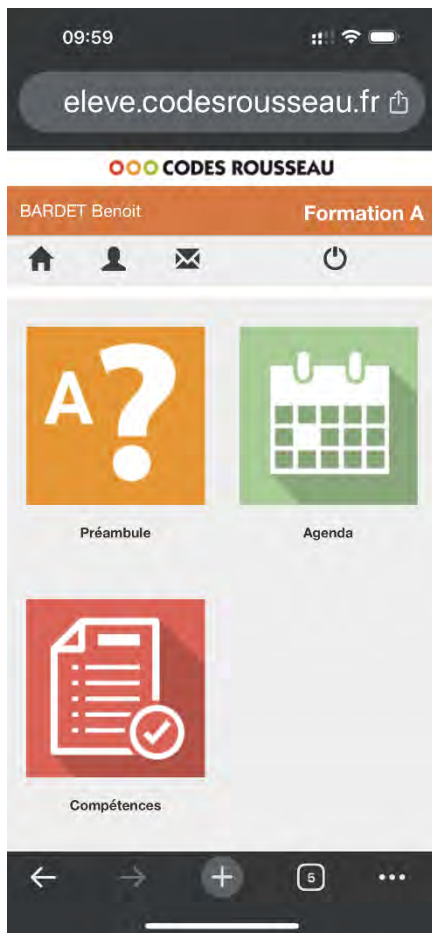
Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

L'épreuve pratique

- Durée : 32 minutes dont au moins 25 minutes de conduite effective
- Parcours : ville et route
- Conduite en autonomie : 5 minutes
- Manœuvres : Réaliser une manœuvre en marche arrière
- Vérifications : chaque bonne réponse aux vérifications donne 1 point dans la limite de 3

INFORMATIONS TRANSMISE SUR LES APPLICATIONS TRANSMISES AUX CLIENTS MAP PERMIS A2



Ce préambule

aborde les points suivants :

- Pourquoi mieux apprendre à conduire une motocyclette ? Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage de la conduite des motocyclettes ? Quel programme de formation pour l'apprentissage de la conduite des motocyclettes ? Comment sont évalués vos progrès ? Comment se déroule l'examen du permis de conduire à motocyclette ?

Pourquoi mieux apprendre à conduire une motocyclette



La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière

Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Le livret est un outil pédagogique à l'attention de l'élève conducteur et de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Il doit vous servir de guide durant votre parcours d'apprentissage de la conduite, lors de vos cours théoriques et pratiques.

Il vous permet de matérialiser, avec l'aide de votre enseignant, votre niveau d'acquisition de compétences et d'autonomie nécessaires à la conduite sécurisée d'une motocyclette.

À cet effet, vous trouverez dans ce livret quatre grilles qui correspondent chacune aux principales compétences que vous devrez progressivement acquérir. Chacune de ces compétences principales est subdivisée en sous-compétences associées qui sont à travailler et à valider par des approches différenciées.

Quel programme de formation pour l'apprentissage de la conduite des motocyclettes ?



La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Comment sont évalués vos progrès ?



Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- La première : hors circulation;
- La seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs-faire que vous avez acquis : équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier;
- dépasser et croiser des véhicules;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Information préalable

- Vous allez suivre une formation d'une durée de 8 heures au moins. Tout dépassement de cette durée requiert votre accord express ou celui de l'un au moins de vos parents ou de votre représentant légal, si vous êtes mineur.
- Avant de commencer votre formation, vous devez renseigner le « **Questionnaire préalable à la formation** ».
- Vous devez être en possession des équipements réglementaires. En cas d'équipements non conformes, la formation ne peut avoir lieu.

D'un casque de type homologué

De gants adaptés à la pratique de la moto

De bottes ou de chaussures montantes (*les bottes en caoutchouc ne sont pas autorisées*)

D'un blouson ou d'une veste à manches longues (*les coupe-vent ne sont pas autorisés*)

D'un pantalon ou d'une combinaison

Equipements réglementaires requis lors de la formation

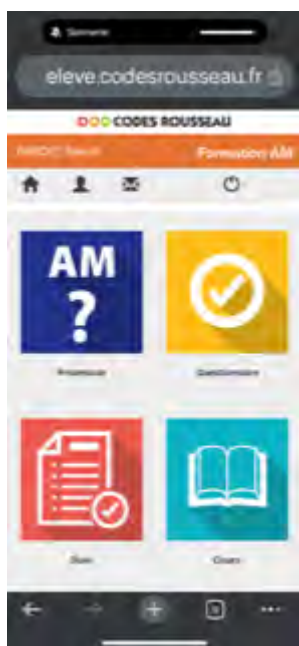
Quelle est l'utilité de votre livret ?

Il vous informe sur la durée de la formation, les cinq séquences qui la composent et les compétences à acquérir pour chacune d'elles.

Pendant votre formation, il est un outil d'échanges et un support pédagogique entre l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière et vous.

A la fin de la formation, il permet de **faire un point sur les connaissances et les compétences que vous avez acquises** .

**INFORMATIONS TRANSMISE SUR LES
APPLICATIONS TRANSMISES AUX
CLIENTS MAP PERMIS AM**



Préambule :

La formation que vous allez suivre est importante, pourquoi ?

Parce qu'elle va vous permettre d'obtenir **votre première catégorie du permis de conduire un véhicule à moteur** (catégorie AM du permis de conduire).

Vous allez pouvoir vous déplacer en cyclomoteur ou en quadricycle léger à moteur, pour vos loisirs, vos études et votre travail.

Mais, conduire un véhicule à moteur quel qu'il soit, en sécurité pour les autres et pour soi-même, **est une activité complexe et une responsabilité importante** .

Pour ces raisons, apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui nécessite l'acquisition de savoirs (connaissance et compréhension des règles), de **savoir-faire** (acquisition des compétences techniques nécessaires à la bonne maîtrise de son véhicule) et de **savoir-être qui doivent vous permettre d'adopter des comportements conformes à la sécurité routière dans la relation avec les autres usagers de la route** .

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le comportement des conducteurs est un élément primordial en termes de sécurité routière.

La conduite d'un véhicule doit être envisagée comme **une activité citoyenne** qui privilégie les attitudes de respect dans le partage de la route entre les différentes catégories d'usagers.

Programme de la formation

Votre formation à la conduite d'un cyclomoteur est d'une durée totale de **8 heures au moins** .

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors la dernière séquence de la formation (séquence 5).**

Séquence

1

Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

30 mn

Séquence

2

Formation à la conduite hors circulation

1 h minimum

Séquence

3

Code de la route

30 mn

Séquence

4

Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

3 h minimum

Séquence

5

Sensibilisation aux risques

1 h minimum

Programme de la formation



AUTO EVALUATION

 **CODES ROUSSEAU**

BARDET Benoit

Formation B



Préambule



Agenda



Compétences



Trajets





Compétences

- C1** MAITRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul > 0%
- C2** APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales > 0%
- C3** CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers > 0%
- C4** PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique > 0%

Progression





Compétences

← Retour aux compétences

?

C1 MAITRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul

- a) Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- b) Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- c) Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- d) Démarrer et s'arrêter.
- e) Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- f) Utiliser la boîte de vitesse.
- g) Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- h) Regarder autour de soi et avvertir.

Evaluation



Evaluation du formateur

- Non abordé* *Abordé* *Traité*
 Assimilé

Auto-évaluation

- Non abordé* *Non acquis*
 En cours d'acquisition *Acquis*

Fermer

vérifications intérieures et extérieures.

- b) Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- c) Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- d) Démarrer et s'arrêter.
- e) Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- f) Utiliser la boîte de vitesse.
- g) Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- h) Regarder autour de soi et avvertir

C1 Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.

Pourquoi

Raisons

Comment

Procédures

Risques

Influences

Influences de son entourage et de son mode de vie

Pressions

Pressions exercées par la société, publicité, travail...



Non
abordé



Non
acquis



En cours
d'acquisition



Acquis



OUTILS DE FORMATION

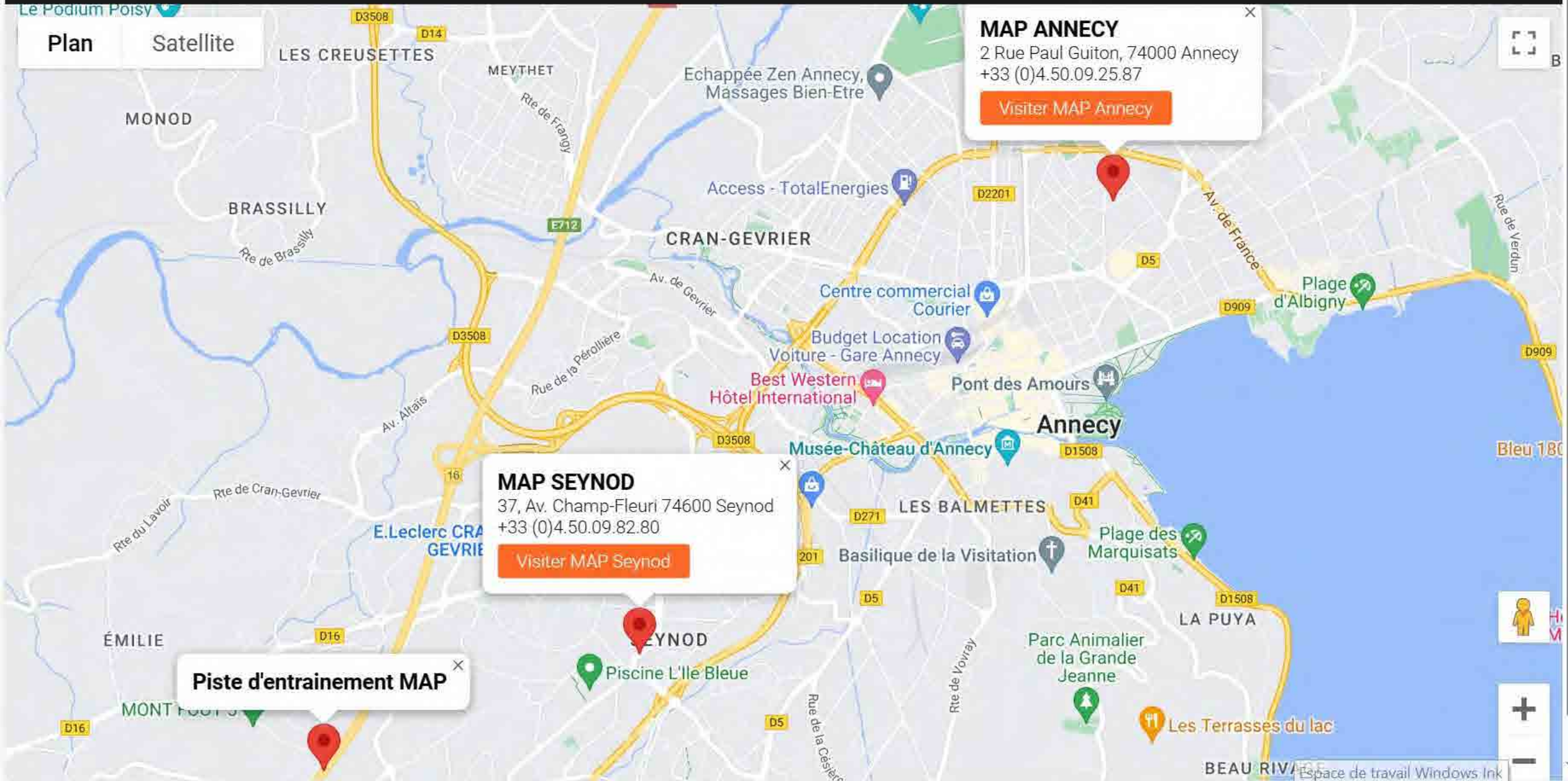


Les outils de votre formation :

PISTE MOTO EXCLUSIVE (5 minutes de trajet pour Seynod et 15 minutes pour Annecy)

Notre piste n'est pas équipée de sanitaire, point d'eau et abris; dans ces conditions, vous êtes invités à prendre vos dispositions.

CHOISISSEZ VOTRE AGENCE MAP





CHOISISSEZ VOTRE AGENCE MAP



PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE A1 A2 B B AAC B CS

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions «d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Des séances théoriques vous seront proposées par le centre de formation en fonction de l'avancement de votre formation pratique notamment les cours de CTRS et les RVP1 et 2, ainsi que la préparation théorique aux cours de circulation moto.

Parcours pratique

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

De l'écoute pédagogique vous sera proposée. (échauffement examen)

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.



INFORMATION COURS THEORIQUE

COURS LES SAMEDI

DE 8 H à 10 H

AVEC MONITEUR

MERCI DE VOUS INSCRIRE CI-DESSOUS :

NOM Prénom :

*

*

*

*

*

*

*

*

*

*

*

*

MAP MEMENTO

UNE ENTREPRISE, UNE FAÇON DE TRAVAILLER

MOTO-AUTO-PEDAGOGIE PROJET:

UNE ECOLE DE CONDUITE QUI RECHERCHE DES ÉVOLUTIONS POUR PLUS DE SÉCURITÉ
DANS LE MILIEU ROUTIER PAR LA MAITRISE DE COMPÉTENCES EN TERMES DE
SAVOIR-ETRE, SAVOIR, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR DEVENIR





C1

Maîtriser

le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- d. Démarrer et s'arrêter.
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- f. Utiliser la boîte de vitesses.
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en coube en adaptant l'axe et la trajectoire.
- h. Regarder autour de soi et avertir.
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

C2

Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- c. Adapter l'allure aux situations.
- d. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- e. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- f. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

C4

Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- c. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident, protéger, appeler, secourir.
- e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- g. Pratiquer l'écoconduite.

C3

Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Passer des virages et conduire en dénivelé.
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- g. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- h. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...



Compétence C1

Maîtriser

le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- a. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- b. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- c. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- d. Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité.
- e. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- f. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- g. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- h. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- i. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- j. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- k. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- l. Réaliser un freinage d'urgence.

Compétence C2

Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Connaître et respecter les règles de circulation.
- b. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- c. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- d. Adapter l'allure aux situations.
- e. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- f. Tourner à droite et à gauche.
- g. Défecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- h. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

Compétence C3

Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Négocier les virages de la façon la plus sécuritaire.
- d. Communiquer avec les autres usagers.
- e. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- f. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- g. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- h. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
- i. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir les pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
- j. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- k. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

Compétence C4

Pratiquer

une mobilité autonome, sûre et écoresponsable.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b. Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.
- c. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.
- e. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
- f. Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette.
- g. Pratiquer l'éco-conduite.

Apprendre a conduire autrement

- ➡ Centre de formation routier qui privilégie l'enseignement de maître à élève par rapport à celui des écritures.
- ➡ Savoir-être calme, serein, décontracté et professionnel.
- ➡ Faire preuve d'empathie, d'humilité, d'opportunisme et d'ouverture d'esprit.
- ➡ Enseigner la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir devenir.
- ➡ Développer un enseignement personnalisé en faisant preuve de sagacité.
- ➡ Nous retenons 90 % de ce que nous disons en le réalisant, qui nous demande une réflexion et qui nous implique(source GFA).
- ➡ C'est pour cela que la société MAP favorise une pédagogie basée sur un travail actif et théorique lié dans le temps.

1. Structure d'une séance de conduite

L'objectif est de développer l'apprenant ou de consolider les connaissances déclaratives, procédurales, sans créer de démotivation.

Trop d'information crée la confusion!

En outre, il faut prendre en compte la sphère affective (anxiété, euphorie...) et guider l'élève sans le mener, diriger, prescrire ou contraindre.

« Guider, c'est aider »

2. Une séance de conduite

1. **Présentation et évaluation de la dernière séance** (dossier, livret et entretien orale).
2. **IPC** (Installation Poste de Conduite) à vérifier, démarrer moteur et annoncer « mes occupants sont tous ceinturés, les portes bien fermées, je suis prêt à partir ».
3. **Evaluation dynamique** orientée sur ce qui a été appris (durée 10 min + choix du lieu adapté)
4. **Vérifier si IPC non gênante**, position des membres et préparation et organisation des actions mécaniques. Si l'élève est autonome mécaniquement vérifier le regard, le volant et l'observation(TDI).

Dans tous les cas, vérifier la position mentale affective (**anxiété sur une échelle de 1 à 10, 1 étant le calme plat**).

5. **Choix de l'objectif** (question vérification intérieur et extérieur du véhicule)

Il doit être réalisable , adapté, défini, limité et faire progresser le savoir, savoir faire et/ou le savoir être de l'apprenant.

Eviter le RMP (Roule Ma Poule) et les généralités.

Une séance de conduite (suite)

6. Traitement de l'objectif:

EDEEB : Explication, Démonstration, Exécution élève guidé, Exécution élève seul, bilan chiffré (évaluation formative) et auto-évaluation.

7. Renforcement de la nouvelle acquisition (autre lieu)

Remarque: se limiter à la nouvelle compétence.

8. Bilan de séance ou retour point 4

9. Situer le niveau : livret et fiche de suivie

10. Projet prochaine leçon (PL) : fiche de suivie

11. bilan financier de l'élève et rester sur une note positive

BILAN DE COMPETENCE 1

MAITRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul

Le bilan sera réalisé par le biais de l'application Easypratique en validant chacune des sous-compétences qui composent la compétence 1.

BILAN COMPETENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

Le bilan sera réalisé par le biais de l'application Easypratique en prenant soin de ne pas placer l'élève dans des lieux inadaptés et/ou trop complexe dans l'analyse.

BILAN COMPETENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Le bilan sera réalisé par le biais de l'application Easypratique en prenant soin de placer l'élève dans des lieux complexes dans la diversité d'usagers et de l'analyse. Il faut chercher à comprendre ses choix en s'appuyant sur les biais psychologiques : Biais de comparaison, d'optimisme, d'engagement etc ...,et ses buts.

BILAN COMPÉTENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

Le bilan sera réalisé par le biais de l'application easypratique en prenant soin de placer l'élève dans des lieux divers et variés en utilisant le guidage par itinéraire, à la recherche d'une autonomie acquise et complète.

Il roule seul et se comporte de manière adapté.

LISTE DES ENSEIGNANTS

- BUREAU: Mme LEROY Michèle
- CONTACT ANTS: Mme Grand Sylvie (télétravail)
- Enseignants: M.JABLY, Mme BALLANSAT, Mme FRANCELE, M.BARDET
- Responsable: M.Bardet (gestion des litiges de toutes natures ET Responsable pédagogique)

+33 (0)4 50 09 25 87

CONTACT

RECRUTEMENT

ALLER SUR MAP SEYNOD →



Accueil Promo v Auto v 2 Roues v Accessoires v Outils v Code v



OUTILS DE FORMATION

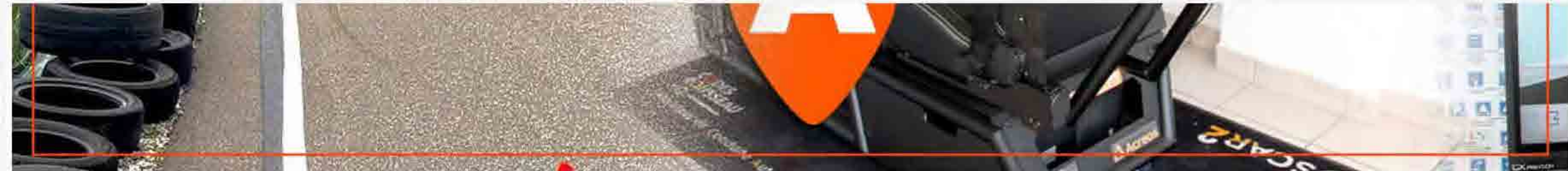


Espace de travail Windows Ink



SERVICES COMPLEMENTAIRES





Les outils de votre formation :

PISTE MOTO EXCLUSIVE (5 minutes de trajet pour Seynod et 15 minutes pour Annecy)

Notre piste n'est pas équipée de sanitaire, point d'eau et abris; dans ces conditions, vous êtes invités à prendre vos dispositions.

Nos véhicules :

- 1 RENAULT CAPTUR
- 3 RENAULT CLIO
- 3 SCOOTERS PINK électriques 49.9 cm³
- 1 SCOOTER PIAGGIO MP3 125 cm³
- 2 SCOOTERS 125 cm³
- 1 HARLEY 883
- 1 TRIUMPH TIGER RALLY PRO 1200
- 1 YAMAHA MT07 689 cm³ 55 KW
- 1 YAMAHA MT07 TRACER 689 cm³ 55 KW
- 1 MOTO 125 cm³
- 2 YAMAHA MT07 689 cm³ 34 KW
- 1 YAMAHA MT07 689 cm³ 34 KW rabaissée

Logiciel de formation théorique et suivi de formation Logiciel de suivi formation pratique sur support tablette.
TOUTES LES FORMATIONS ONT UN SUIVI DEMATERIALISE POUR LE CLIENT ET L'ENSEIGNANT



MAP AUTO MOTO CYCLO
BARDET Benoit

ACCUEIL

ELÈVES

ABONNEMENTS

J'AAACELERE

PLANNING

FORMATEURS

BUREAUX

Créer un bureau

RÉSULTATS

Résultats par élève

Séances passées

AVIS

ROUSSEAU INFO SERVICE

ABONNEMENTS

PassRousseau - B	ETG	▼
PassRousseau - A	ETM	▼
ElgeaWeb	SYSTEME D4EXPLOITATION LOGICIEL METIER	▼
Option SMS	CONTACT CLIENT PAR SMS	▼
MyRousseau	BOX COURS EN SALLE ET COURS DE CODE	▼
OSCAR - B	SIMULATEUR	▼
Planning élève		▼
J'AAccélère - B	APPLICATION AAC RELEVÉ DE KM ET LIEU	▼
Club Rousseau - B	GARANTIE FINANCIERE	▼
Rousseau Info Service	AIDE JURIDIQUE ET INFORMATIONS SECURITE ROUTIERE	▼
Livret de formation - AM		▼
Suivi Pratique Numérique	CONTRAT SUIVI DE FORMATION DEMATERIALISE	▼

PERSONNEL

ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE

- *M. Benoit BARDET (responsable) : catégorie B et A*
 - *M. JABLY Pascal : catégorie B et A*
 - *Mme BALLANSAT Julia : catégorie B et A*
 - *Mme FRANCELLE Jocelyne : catégorie B*
-

PERSONNEL ADMINISTRATIF

- *Mme LEROY Michèle (Bureau /ANTS)*
 - *Mme GRAND Sylvie (Site – ANTS)*
 - *Responsable pédagogique et référent handicap :*
 - M. Benoit BARDET (gestion litiges)*
-

MISE A DISPOSITION DES ELEVES SUR L'APPLICATION DE PRISE DE RENDEZ-VOUS AINSI QU'AUX PRISE DE RENDEZ-VOUS SUR SITE UNE LISTE EST AFFICHE AU BUREAU



Référent handicap

Les locaux d'accueil sont accessibles aux personnes à mobilité réduite puisque localisés en rez-de-chaussée, sans marche, et parking à proximité avec place réservée.

Notre auto-école n'est pas spécialisée pour la prise en charge du handicap au niveau de la formation.

Néanmoins, nous vous proposons une assistance afin de rechercher une structure adéquate qui vous accueillera et vous accompagnera dans votre démarche pour l'obtention du permis de conduire B. (liste des partenaires ci-après)

NB : le site : <https://www.automobile.ceremh.org> recense les auto-écoles spécialisées par département.

Notre référent handicap : **Mr Bardet Benoit est joignable** :

Par mail : info.annecy@map-ecole.com

Sur notre site internet : <https://www.moto-auto-ecole.com>

VOICI LA LISTE DES PARTENAIRES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

MDPH Haute-Savoie Annecy accueil sur rdv

26 Avenue de Chevène – CS 20123 74003 ANNCY CEDEX

mdph@mdph74.fr - Tél. 04 50 33 22 50

CAP EMPLOI Auvergne-Rhone-Alpes Annecy

5 Rue du Chaudairon – 74960 ANNECY

contact@capemploi73-74.com - Tél. 04 50 67 31 10

AGEFIPH Auvergne-Rhone-Alpes

33 Rue Saint Théobald – 38080 L'Isle-d'Abeau

Auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr – Tél. 0 800 11 10 09

Tous les détails de notre **LABELLISATION** en suivant ce lien

Les taux de réussite par filière et catégorie sont mis à la disposition du public sur demande.

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap : **Plus d'information**

MODES DE FINANCEMENTS :

- PERMIS 1€/j Tous les détails en [suivant ce lien](#).
- PÔLE EMPLOI
- COMPTE PERSONNEL DE FORMATION
- PASS' REGION

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS :

- CHEQUE, ESPECES, CARTE BANCAIRE, VIREMENTS

Les Petits **Plus** De **MAP**





7.3 EXPLOITATION DES AVIS DES ELEVES, RECUEILLIS DE MANIERE ELECTRONIQUE, CERTIFIES PAR UN ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Dans easysystem (logiciel Code Rousseau), notre auto-école récupère et mesure les avis de nos élèves et bénéficie de la publication des avis collectés via Easysystem sur la plateforme Code Rousseau. Ces avis ainsi vérifiés sont ensuite récupérés et visibles sur notre site Map.

AVIS

MAP AUTO MOTO CYCLO

4.7/5 (80 avis) (dernier avis: 24/11/2021)

- Vos premières visites à notre auto-école: 5 stars (159)
- Votre formation au code: 5 stars (180)
- Votre formation à la conduite: 5 stars (77)

MAP ANNECY

4.8/5 (94 avis) (dernier avis: 29/10/2021)

- Vos premières visites à notre auto-école: 5 stars (162)
- Votre formation au code: 5 stars (106)
- Votre formation à la conduite: 5 stars (432)

Codes Rousseau s'engage sur la qualité ! Depuis le 6 septembre 2018, le processus de collecte, de modération et de restitution des avis en ligne de consommateurs de Codes Rousseau est certifié NF SERVICE.

Cette certification est délivrée par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant, après un examen complet du service proposé en de notre organisation. La certification NF Service apporte la preuve que notre service respecte les exigences fixées dans un cahier des charges strict. La qualité de notre service est contrôlée tous les ans. NF Service contribue à distinguer les services sérieux, fiables, et de qualité.

NF SERVICE
GESTION DES AVIS
AFNOR CERTIFICATION

1. L'avis sur la certification est votre responsabilité.

© Codes Rousseau et Unisa
2. Diffusé en continu.

EXEMPLE DE SUIVI PAR LE SERVICE MODERATEUR

Re: Avis n°130094 de votre élève

info.annecy@map-ecole.com

20/08/2021 14:36

À : avis; MAP ANNECY;

CEPC



Bonjour,

Veillez trouver son obtention permis A2 reçu ce jour.

Bonne réception,

Cordialement,

Sylvie

MAP AUTO ECOLE

From: avis

Sent: Friday, August 20, 2021 2:33 PM

To: info.annecy@map-ecole.com

Subject: RE: Avis n°130094 de votre élève

Bonjour,

Votre élève M. M. a-t-il réussi l'épreuve en circulation ? Il devait la passer le 18 août.

Le cas échéant, pourriez-vous nous envoyer un justificatif afin que l'on puisse publier son avis svp ?

Bien à vous,

Service Modération des Avis
avis@codes-rousseau.fr



POUR RÉVÉLER LA QUALITÉ D'UN SERVICE
IL Y A UN SIGNE QUI NE TRICHE PAS.

www.nf.com

**CODES
ROUSSEAU**

AVIS SUR GOOGLE :


<https://auto-ecole.codesrousseau.fr> › ... › 20193 ▼
L'auto-école MAP ANNECY à ANNECY | Codes Rousseau
MAP (Moto - Auto - Pédagogie) est une entreprise, une façon de travailler. MAP, son projet : une école de conduite qui cherche des évolutions pour plus de ...
★★★★★ Note : 4,8 · 94 votes

<https://www.moto-auto-ecole.com> › annecy ▼
Annecy école Auto moto formation permis de conduire code
MAP (Moto-Auto-Pédagogie) est un établissement d'enseignement de la conduite moderne à Annecy, qui recherche des évolutions pour plus de sécurité dans le ...

<https://www.pagesjaunes.fr> › ... › Auto-école à Annecy ▼
Map Auto-Moto-Cyclo Ecole Annecy - PagesJaunes
Quels sont les horaires d'ouverture de Map Auto-Moto-Cyclo Ecole ?
★★★★★ Note : 5 · 3 avis

Quels sont les horaires d'ouverture de Map Auto-Moto-Cyclo Ecole ? ▼
Quels sont les avis des internautes à propos de Map Auto-Moto-Cyclo Ecole ? ▼

<https://fr.mappy.com> › ... › Auto-école à Annecy ▼
Map Auto-Moto-Cyclo Ecole - Auto-école, 2 r Paul Guiton ...
Découvrez Map Auto-Moto-Cyclo Ecole (2 r Paul Guiton, 74000 Annecy) avec toutes les photos du quartier, le plan d'accès, les avis et les infos pratiques ...
★★★★★ Note : 5 · 2 votes

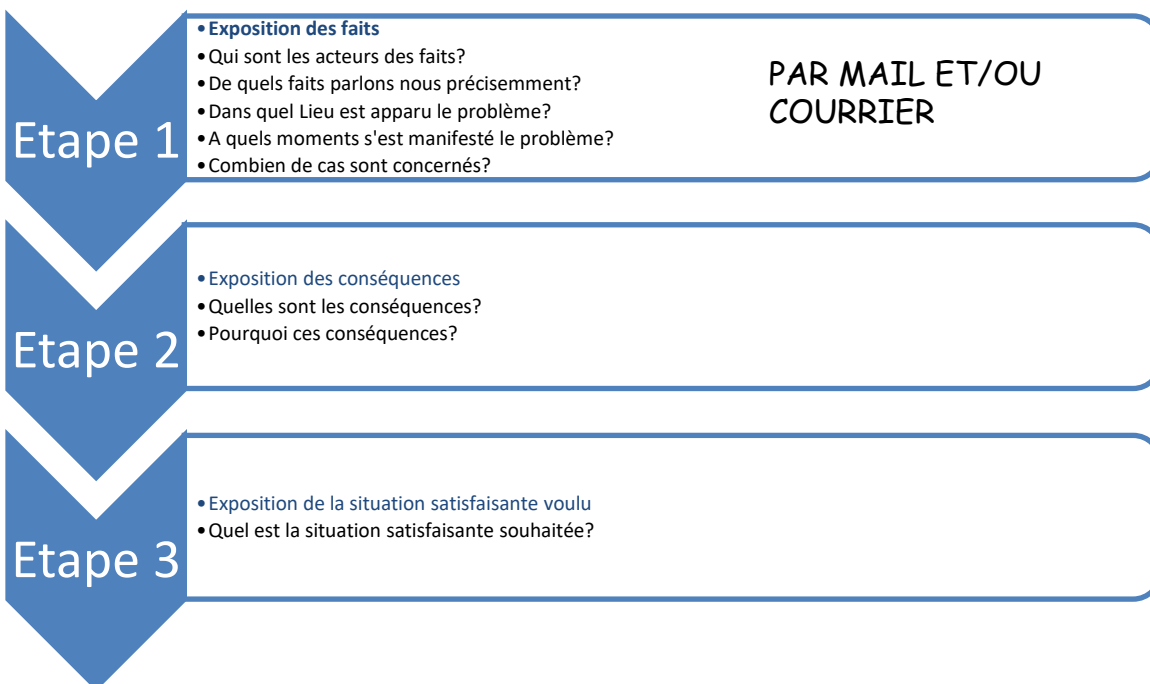


MAP ANNECY
Site Web Itinéraire Enregistrer
5,0 ★★★★★ 57 avis Google
Auto-école à Annecy
Adresse : 2 Rue Paul Guiton, 74000 Annecy
Horaires : Fermé · Ouvre à 14:00 mar. ▼
Téléphone : 04 50 09 25 87
Suggérer une modification
Questions et réponses
Poser une première question Poser une question
Horaires d'affluence 📍
LUN. MAR. MER. JEÜ. VEN. SAM. DIM.
Fermé le lundi

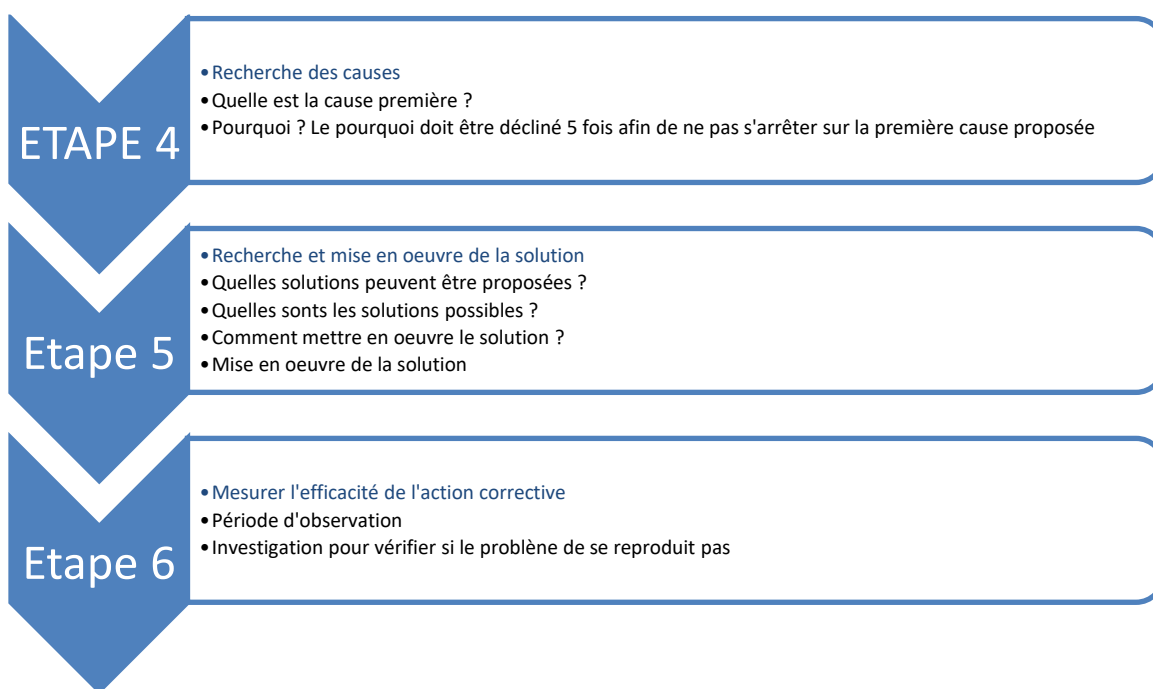
Mr Bardet prend le soin de répondre aux élèves dans une démarche d'encouragements, de remerciements ou de demandes d'informations si mécontentements.

DEMARCHE SUIVIE POUR LA RESOLUTION DE SITUATIONS DES PROBLEMES AVEC UN DELAI DE 72H POUR REPENDRE AUX PROBLEMATIQUES ET LA CONSULATATION D'UN MEDIATEUR SI BESOIN

Identification du problème



Causes et Solutions



Tu doutes encore ? !



Pourquoi la conduite accompagnée ?

...Parce que :

- 1 - Tu peux **passer le permis** avant les autres, à **17 ans et demi** !
- 2 - Le jour de **tes 18 ans**, tu **peux conduire seul(e)** !
- 3 - La période probatoire n'est pas de 3 ans mais **seulement de 2 ans** pour toi !
- 4 - Tu récupères **3 points** par an pendant 2 ans, au lieu de 2 points par an pendant 3 ans !
- 5 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur !



Que du bonus !



★ Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis ayant aussi choisi l'AAC.

★ Pas de stress !

La réussite est à la clef ! Avec 3 000 km sous la pédale (au lieu de 350 km en filière classique), tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis du premier coup !

★ Tu fais des économies !

Si tu as ton permis du premier coup, tu économises... Par exemple, la surprime demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié chez certains assureurs.

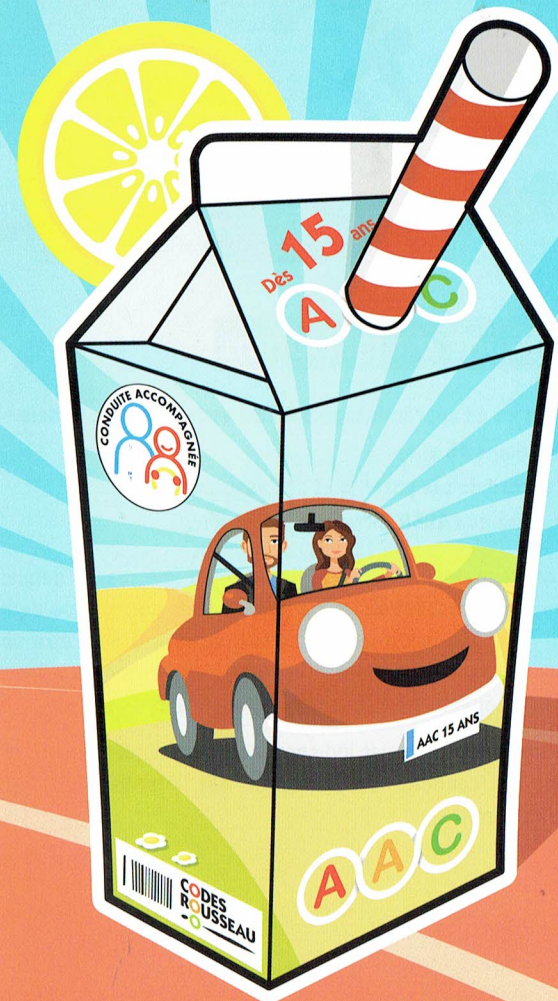


Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur !

Ref: 20103005-AAC-2988

AAC

La formation vitaminée !



NOTICE D'INFORMATION

**CODES
ROUSSEAU**

**CODES
ROUSSEAU**

Lance-toi !



Conditions d'inscription

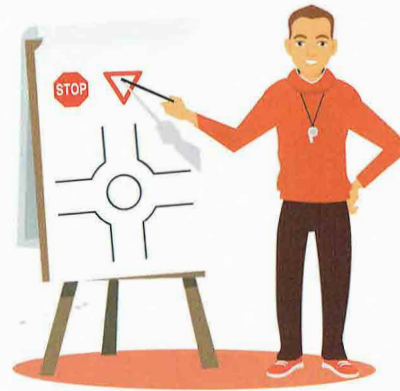
Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins **15 ans**,
- avoir l'**accord de tes parents** et de l'assureur du véhicule,
- être titulaire de l'**ASSR 2^{ème} niveau** ou de l'ASR.

Ton **accompagnateur** doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément un de tes parents. Il peut être un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut même y avoir deux accompagnateurs en accord avec l'assureur.

L'**extension de garantie** est indispensable pour le(s) véhicule(s). Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

Forme-toi !



Évaluation et formation initiale

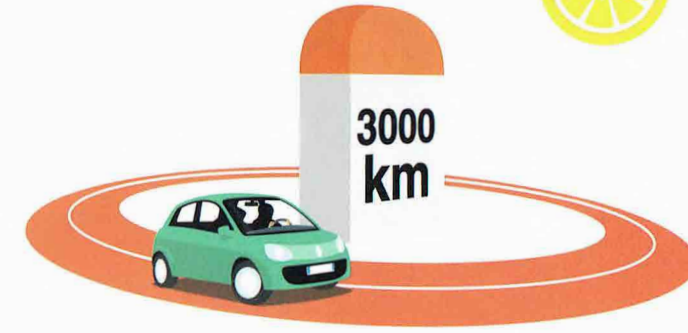
D'abord, tu passeras une évaluation permettant de te donner une estimation du volume d'heures de conduite en auto-école (20 h minimum) à faire avant de te laisser conduire accompagné(e) ! Dans le même temps, tu prépareras l'examen théorique, le Code.

Rendez-vous obligatoires

Au début de la conduite accompagnée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, **au rendez-vous préalable de 2 heures à l'auto-école**. L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

Entraîne-toi !



Les bons outils

Si tu as obtenu ton Code et le bilan de compétence, l'enseignant te remettra l'**Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.

Pendant la conduite accompagnée, tu auras **entre 1 et 3 ans** pour conduire au minimum **3000 km**. Tu retraceras régulièrement ta progression dans **ton livret d'apprentissage** que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.



N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.



Tu doutes encore ? !



Pourquoi la conduite supervisée ?

...Parce que :

- 1 - Tu vas acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen !
- 2 - Si tu as échoué au permis, tu vas continuer à consolider tes acquis à moindre coût !
- 3 - Les contraintes sont plus souples que l'AAC, pas de kilométrage minimum à faire !



Que du bonus !



★ Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis.

★ Pas de stress !

La réussite est à la clef ! Tu passes l'épreuve plus détendu(e) !

★ Tu fais des économies !

Si tu as ton permis du premier coup, tu économises... Si tu échoues, la conduite supervisée peut être la solution car tu continues de rouler avant de reprendre quelques leçons de conduite.

Réf: 20103025-CS-3091

Conduite Supervisée



La formation vitaminée !



NOTICE D'INFORMATION

Lance-toi !



AUTO-ECOLE →

À tout moment, tu peux choisir la conduite supervisée. Passer de la formation traditionnelle à la conduite supervisée ou de la conduite accompagnée à la conduite supervisée, c'est possible !

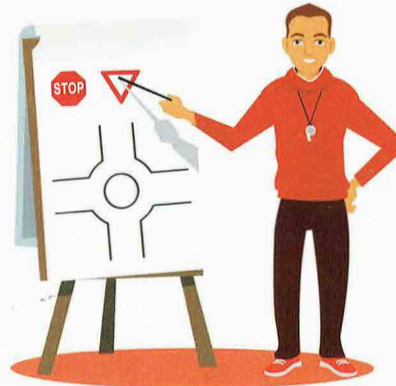
Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à la conduite supervisée, tu dois :

- avoir au moins **18 ans**,
- avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale,
- avoir l'**accord de l'assureur** du véhicule,
- avoir participé au **rendez-vous préalable**.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément un de tes parents. Il peut être un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut même y avoir deux accompagnateurs en accord avec l'assureur.

Avant de rouler...



Le rendez-vous préalable

Au début de la conduite supervisée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, à **un rendez-vous préalable de 2 heures minimum en voiture auto-école**.

L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.




N'oublie pas !



Les bons outils

Tu devras :

- conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques,
- pouvoir présenter obligatoirement l'original (ou la photocopie) du formulaire de demande de permis ou du récépissé de cette demande ET ton livret d'apprentissage en cas de contrôle routier,
- toujours être détenteur du document d'extension de garantie de ton assurance,
- utiliser un véhicule équipé de deux rétroviseurs latéraux,
- apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduis, 
- ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices.



À la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne permet pas de réduire la durée probatoire du permis de conduire qui est de 3 ans avec cette formation.



500
km

Les stages postpermis et réduction de la période probatoire

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « postpermis », entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, bénéficient d'une réduction de la période probatoire.

Un stage postpermis : pourquoi et pour qui ?

Cette formation d'une journée, si elle est suivie **entre six et douze mois après l'obtention du permis**, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 deux ans de permis.

Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR
ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC
"UNE FORMATION POST PERMIS" ?**



CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE. ENSEMBLE.**

**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR
ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC
"UNE FORMATION POST PERMIS" ?**



CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS

la formation post permis



AVEC

la formation post permis



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE. ENSEMBLE.**

Où suivre un stage postpermis ?



La formation est dispensée uniquement par les écoles de conduite détentrices d'un label « qualité », délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation.

[LISTE DES ÉCOLES LABELLISÉES](#) 

La formation est collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées.

Le contenu de la formation, élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, fait l'objet d'un arrêté publié le 10 mai 2019 qui précise le contenu, l'organisation et les modalités de délivrance de l'attestation de suivi de la formation complémentaire.



Agence MAP Annecy 2 rue Paul Guiton

Agence MAP Seynod 37 avenue de Champ fleuri

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

L'auto-école **MAP** applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) dès le 1^{er} Juillet 2014.

1 - OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE ET REGLES DE SECURITE

Tous les élèves inscrits dans l'établissement **MAP Auto-école** se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

Respect envers le personnel de l'établissement.

Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, ne pas écrire sur les murs, chaises, etc.)

Respect des locaux (propreté, dégradation).

Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussure ne tenant pas le pied ou à forts talons).

Les élèves sont tenus : de ne pas fumer ni de vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules, ni de consommer ou d'avoir consommé, d'introduire, de distribuer toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)

Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.

Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.

Les téléphones portables sont autorisés en mode silencieux dans la salle de code pour les formations AM (BSR) pour le suivi du livret AM avec l'enseignant. Les téléphones portables doivent être éteints en leçon de conduite.

Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.

Respecter les horaires de rendez-vous ; toute leçon de conduite non décommandée (par mail uniquement) au moins 48 heures à l'avance: sera considérée comme due et facturée, sauf motif légitime médical dûment justifié. (Concerne uniquement les formations B et A2)

Il est impératif de consulter et de lire en totalité les messages émanant de Map auto-école ou Code Rousseau, informant des annulations de séances, fermeture bureau, report leçon de conduite...

L'attestation d'inscription au permis de conduire doit être en possession de l'élève (format papier ou numérique : téléphone) en cas de contrôles administratifs ou par les forces de l'ordre.

Il est obligatoire de transmettre tous les documents demandés rapidement suite à l'inscription. A défaut, nous ne pourrions pas traiter votre dossier. L'élève doit être à jour de règlement.

2 – FORMATIONS COMMANDEES SUR SITE (AM, A1L5E, PASSERELLE A2 VERS A)

Tout élève ayant réservé une formation « 2 roues » devra **impérativement** être équipé d'un casque homologué, d'une veste, de gants moto, d'un pantalon (épais type jeans), et de chaussures ou basquets montantes. (L'élève ne pourra pas être admis en formation en cas de manquement à cet équipement)

Le retard ou l'absence du candidat à l'heure de Formation (AM, A1L5E, B78 vers B, A2 vers A, cours de perfectionnement) ne pourra justifier d'aucun remboursement au Client, mais dispose selon la loi d'un délai de rétractation :

Droit de rétractation

Le client dispose du droit d'annuler la formation au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date d'inscription réglée, par le biais du formulaire de rétractation ci-dessous et de l'adresser par voie postale à l'agence auto-école concernée.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

A l'attention de la Société MAP AUTO-MOTO-CYCLO, Agence d'Annecy (2 Rue Paul Guiton 74000 ANNECY) ou Agence de Seynod (37 avenue de champ fleuri 74600 SEYNOD)

Je vous notifie par la présente ma rétractation de la commande portant sur la formation cidessous : *(entourer la formation concernée)* :

Permis AM, formations A1L5E, B78 vers B, A2 vers A. Permis B, Permis A2, cours de perfectionnement.

Date de l'inscription :

Moyen de paiement utilisé :

Nom du candidat inscrit :

Adresse :

Date :

Signature du client :

3 – EVALUATION (PERMIS B – PERMIS A2)

Conformément à la réglementation en vigueur, notre établissement procède à une évaluation obligatoire Permis B (évaluation sur simulateur chez Map). Cette dernière nous permettra d'estimer le nombre minimal de leçons de conduite (le minimum légal ne peut être inférieur à 20 h). Après avoir pris connaissance de l'évaluation,

l'élève (ou son représentant légal) doit retourner l'évaluation signée pour approbation (sans rature ni ajout) et lui sera ainsi retourné le contrat correspondant et la demande de règlement.

- Pour permis A2 : Evaluation de 2 h avec l'enseignant
- Pour permis A2 : le minimum légal est de 20 h (ramené à 15 h si permis A1 obtenu par examen)

A défaut du retour de l'évaluation signée conformément : MAP se désengage du dossier.

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature. Dans le cas d'une interruption de plus de 6 mois, l'auto-école sera fondée à réclamer un rajustement du prix d'origine en fonction du prix en vigueur au jour de la reprise.

4 – CONDITIONS GENERALES

En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail / 45 à 50 minutes de conduite effective / 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de formation de l'élève avec son enseignant. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite. Afin de vous garantir une qualité pédagogique, l'auto-école débute les leçons de conduite dans l'enceinte de l'établissement. Selon le niveau de progression de l'élève et selon l'organisation du planning, il sera possible et occasionnel d'aller chercher ou de déposer l'élève ailleurs.

Permis B conduite supervisée : la présence de l'accompagnateur est obligatoire lors du rdv préalable.

Permis B conduite accompagnée : la présence de l'accompagnateur est obligatoire lors du rdv préalable, lors du rdv pédagogique pratique 1 et 2, rdv pédagogique théorique 1 et 2.

Pour les cours de sécurité routière : la présence de l'accompagnateur est conseillée mais non obligatoire

Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen pratique il faut que le programme de formation soit terminé :

Avoir validé son examen blanc (1 heure avec le moniteur) dans les conditions réelles d'examen. Il est conseillé de le réaliser en présence d'un accompagnateur/parent. (Dans les horaires : entre 8 h et 16 h) Que le compte soit soldé.

La décision d'inscrire ou pas un élève à l'examen est du seul fait de l'accord des deux parties. Cette décision est possible en fonction du niveau de l'élève, de sa situation financière auprès de l'auto-école et de l'avis de l'enseignant.

L'auto-école se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler des leçons de conduite en cas de force majeure (Problème de sécurité pour conditions atmosphériques, accidents, maladies (covid), ex...)

L'auto-école ne peut être tenue responsable des délais de retard, annulations et reports des examens ou du nombre insuffisant de places d'examens attribué par l'Administration. En cas « d'insistance » pour l'inscription d'un élève à l'examen, une décharge sera transmise pour permettre à l'élève de retrouver une auto-école pour passer l'examen.

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

Avertissement oral

Avertissement écrit

Suspension provisoire

Exclusion définitive de l'établissement.

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivants :

Non-paiement

Attitude empêchant la réalisation du travail de formation

Evaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.

5 – GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE CIVILE

Garantie financière et assurance civile professionnelle / assurance véhicules

L'établissement ayant souscrit une garantie financière les sommes perçues d'avance pourront être remboursées en cas de défaillance éventuelle de l'auto-école. Cette garantie est effective également dans le cadre de la convention du Permis à 1 €.

Compagnie pour garantie financière et assurance civile professionnelle : Assurance AON 31-35 rue de la Fédération 75717 Paris cedex 15. N° contrat collectif : 2018PIR00022

La compagnie d'assurance couvrant les véhicules de l'établissement est :

MAAF Agence de Seynod, 12 place de l'Hôtel de Ville 74600 Seynod, contrat n° 74182697.

La direction MAP Auto-école est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation. Nous restons à votre écoute pour toutes remarques et informations complémentaires. VOUS REMERCIANT PAR AVANCE POUR LE RESPECT DE CE REGLEMENT, Le Responsable de l'établissement MAP AUTO ECOLE,

Mr BARDET Benoit



NOM, Prénom de l'élève :

Signature Elève (précédée de la mention : lu et approuvé)

Date